

voir les objets et les matériels à l'adresse des officiers ou des corps de troupes de l'armée. Cette décision est exécutée depuis le 23 courant.

Une disposition nouvelle autorise les diverses compagnies de chemins de fer à accorder au commerce, pour le transport des marchandises, et notamment des denrées alimentaires et des fournitures destinées à l'armée toutes les facilités compatibles avec les exigences du transport des troupes. Elle va recevoir son exécution immédiate.

Par décret impérial en date du 24 de ce mois, M. Charles Fontaine, licencié en droit, ancien principal clerc de notaire, a été nommé huissier près le tribunal civil de Lille, en résidence à Roubaix, en remplacement de son père, décédé, et a prêté serment à l'audience du vingt-neuf juillet.

Dans la liste des diverses candidatures, que nous avons donnée avant-hier, un certain nombre de noms ont été omis, les voici :

- 1<sup>re</sup> SECTION. — MM. Edouard Delattre, entrepreneur, (au lieu de M. André Derville, qui se désiste).  
Toulemond (de la maison Toulemond frères, rue du Gurd) fabricant.  
Famechon, négociant.  
Alex. Delaoutre, fabricant, conseiller sortant.  
Louis Scrépel, fils, fila-teur.  
4<sup>e</sup> SECTION. — MM. Voreux, négociant, conseiller sortant.  
Eugène Hannart, ap-prêteur.  
5<sup>e</sup> SECTION. — MM. Dubar-Ferrier, fabri-cant, conseiller sor-tant.  
Louis Derville, entre-preneur.  
Mimerel fils.  
Henry Mathon, négo-ciant.  
6<sup>e</sup> SECTION. — MM. Alp. Wibaux, manufac-turier, conseiller sor-tant.  
Morel, manufacturier.

Nous recevons les deux lettres sui-vantes :

Roubaix, 30 juillet 1870.  
A Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix.

Monsieur,  
J'ai l'honneur de vous donner avis que je n'ai pas de candidature aux prochaines élections municipales.  
En insérant ma résolution dans votre estimable journal, vous obligez,  
Votre bien cordialement dévoué  
HENRI GRIMONPREZ.

Monsieur le rédacteur,  
Je vous prie de faire connaître aux élec-teurs que je décline complètement l'honneur de représenter mes concitoyens, ont voulu me faire en me portant comme candidat au Conseil municipal.  
Agréez, monsieur, avec mes remerci-ments, l'assurance de ma considération distin-guée.

J.-B. PENNEL, entrepreneur.

A partir du 1<sup>er</sup> août 1870, la justice de paix et la Caisse d'épargne, seront transférées au-dessus de l'hôtel des pompiers.

L'ancienne salle demeure exclusive-ment réservée au service du tribunal de Commerce de Roubaix.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles académiques aura lieu lundi prochain. L'appel des lauréats sera précédé d'un concert dont voici le pro-gramme :

1. Chœur de Guillaume-Tell. — 2. Solo de violon exécuté par Arthur Turbelin. — 3. Solo de piston exécuté par Louis Petit. — 4. Solo de cor exécuté par Achille Michon. — 5. Solo de Trombone exécuté par Emile Delisse. — 6. Solo de Saxhorn alto exécuté par Edouard Michon. — 8. Solo de violon exécuté par Léon Rousseau, (élève du Conservatoire de Paris). — 9. Fantaisie exécutée par les élèves et arrangée par M. Des-rainaux.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

**Course de Paris**  
du Samedi 30 Juillet 1870  
Rente 3 p. 0/0 ..... 67. >>  
Id. 4 1/2 p. 0/0 ..... 98. >>

**Comice agricole de Lille.**

Le Comice rappelle qu'il tiendra son Con-cours annuel, à Roubaix, le lundi 29 août, à dix heures du matin.

Il comprendra : les animaux reproducteurs des espèces bovines, ovines, porcines et de basse-cour ;

Un Concours de labourage ;  
Un Concours de Maréchalerie ;  
Une Exposition d'instruments agricoles.

Les animaux provenant de tout le départe-ment du Nord et des arrondissements bel-ges d'Ypres, Courtrai et Tournai, seront ad-mis à concourir avec ceux de l'arrondisse-ment de Lille.

Il en sera de même pour le Concours de labourage.

Celui de Machines agricoles recevra les instruments de toute provenance.

**Concours d'Animaux reproducteurs.**

§ I. — ESPÈCE BOVINE.

Aux plus beaux taureaux de quinze à trente

mois, n'ayant pas plus de deux dents de remplacement

- Race Flamande :
- |   |         |
|---|---------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 50      |
| 3e prix. — Médaille de bronze et prime de | 25      |

- Races diverses :
- |   |    |
|---|----|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | 75 |
| 2e prix. — Médaille en bronze et prime de | 50 |
| 3e prix. — Médaille en bronze et prime de | 20 |

Aux vaches laitières ou pleines de tout âge, réunissant à un haut degré les qualités qui recommandent leurs races :

- Race Flamande :
- |   |         |
|---|---------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 60      |
| 3e prix. — Médaille de bronze et prime de | 40      |
| 4e prix. — Médaille de bronze et prime de | 20      |

- Race diverses :
- |   |     |
|---|-----|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 60  |
| 3e prix. — Médaille de bronze et prime de | 40  |
| 4e prix. — Médaille de bronze et prime de | 20  |

Aux génisses pleines n'ayant pas plus de deux dents de remplacement.

- Race Flamande :
- |   |         |
|---|---------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 50      |

- Races diverses :
- |   |     |
|---|-----|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 50  |

Bandes de jeunes taureaux, génisses ou bouvillons de deux mois à deux ans, élevés chez l'exposant.

- |  |         |
|--|---------|
| 1er prix. — (20 têtes au moins). Médaille de vermeil et prime de | fr. 100 |
| 2e prix. — (15 têtes au moins). Médaille d'argent et prime de    | 75      |
| 3e prix. — (10 têtes au moins). Médaille de bronze et prime de   | 50      |

§ II. — ESPÈCE OVINE

Béliers de races indigènes ou étrangères :

- |   |        |
|---|--------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 50 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 25     |

§ III. — ESPÈCE PORCINE

Aux plus beaux reproducteurs mâles et aux plus belles femelles suitées, sans distinction de race.

- |   |         |
|---|---------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 100 |
| 2e prix. — Médaille de bronze et prime de | 80      |
| 3e prix. — Médaille de bronze et prime de | 60      |
| 4e prix. — Médaille de bronze et prime de | 40      |

§ IV. — VOLAILLES ET AUTRES ANIMAUX DE BASSE-COUR

Aux plus beaux lots composés d'au moins un mâle et deux femelles de la même espèce :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| 1er prix. — Médaille d'argent. |  |
| 2e prix. — — — — —             |  |
| 3e prix. — — — — — de bronze.  |  |
| 4e prix. — — — — —             |  |
| 5e prix. — — — — —             |  |

**Concours de Labourage.**

Brabants attelés de deux chevaux ou de deux bœufs.

- |   |        |
|---|--------|
| 1 <sup>er</sup> Brabants doubles ou jumelles perfectionnées |        |
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de                   | fr. 30 |
| 2e prix. — Médaille d'argent et prime de                    | 25     |

- |   |        |
|---|--------|
| 2 <sup>o</sup> Brabants ordinaires.       |        |
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 30 |
| 2e prix. — Médaille d'argent et prime de  | 25     |

- |   |        |
|---|--------|
| 3 <sup>o</sup> Brabants attelés d'un seul cheval. |        |
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de         | fr. 20 |
| 2e prix. — Médaille d'argent et prime de          | 15     |

- |   |        |
|---|--------|
| 4 <sup>o</sup> Brabants attelés de deux vaches. |        |
| Prix unique. — Médaille d'argent et prime de    | fr. 25 |

NOTA. Le concours aura lieu sur l'empla-cement qui sera ultérieurement désigné.

**Concours de Maréchalerie.**

- |   |        |
|---|--------|
| 1er prix. — Médaille d'argent et prime de | fr. 30 |
| 2e prix. — Médaille d'argent et prime de  | 25     |
| 3e prix. — Médaille d'argent et prime de  | 25     |
| 3e prix. — Médaille d'argent et prime de  | 20     |

NOTA. Le Comice se charge de fournir tout ce qui est nécessaire pour forger le fer ; le candidat devra se pourvoir d'instruments à terre.

NOTA. Tous les ouvriers maréchaux du département sont conviés à ce concours. Les ouvriers maréchaux ayant déjà obtenu un premier prix au Concours du Comice, concourront ensemble pour un prix de 40 francs.

Ce concours aura lieu toutefois que si trois concurrents se présentent.

**Concours d'Instruments aratoires et Machines agricoles.**

Médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et Mentions honorables.

Aux exposants des meilleures machines agricoles, instruments aratoires, appareils et ustensiles de ferme, soient qu'ils aient inventé, modifié ou perfectionné lesdits objets. Ne doivent être considérés comme machines, appareils et instruments agricoles, que ceux destinés à la transformation des produits

de la ferme et à celle des produits néces-saires à la ferme.

Les objets exposés seront classés de la manière suivante :

- PREMIÈRE CLASSE.
- 1<sup>o</sup> Machines ou instruments à défricher.
  - 2<sup>o</sup> — — — à labourer.
  - 3<sup>o</sup> — — — à amoullir le sol.
  - 4<sup>o</sup> — — — à répandre les engrais.
  - 5<sup>o</sup> — — — à semer.
  - 6<sup>o</sup> — — — à sarcler, à détruire les insectes.
  - 7<sup>o</sup> — — — à entretenir l'amoullissement de la terre.
  - 8<sup>o</sup> — — — à enlever les récoltes.
  - 9<sup>o</sup> — — — à séparer le grain de la paille.

DEUXIÈME CLASSE.

- 1<sup>o</sup> Attelages divers, moyens de transport.
- 2<sup>o</sup> Pompes diverses.
- 3<sup>o</sup> Manèges, machines à vapeur et autres.
- 4<sup>o</sup> Appareils destinés à préparer la nourri-ture du bétail : par procédé méca-nique, par procédé chimique.
- 5<sup>o</sup> Ustensiles de ferme.

NOTA. — Toutes les machines seront es-sayées au frein et chauffées par le même chauffeur et le même charbon, en dehors de la direction des exposants.

Les concurrents pour les divers Concours ci-dessus énoncés, sont tenus de faire leur déclaration au Secrétaire-Général du Comice, rue de Jemmapes, 61, chez M. Tancrez, rue de la Préfecture, 13.

Les déclarations seront aussi reçues sur les lieux des Concours, le 29 août, de 7 à 9 heures du matin au plus tard.

Le Secrétaire-Général, Le Président,  
DE NORGUET, BAUCARNE-LEBOUX.

**Dernières nouvelles.**

Voici la lettre de M. Benedetti, dont nous parlons au Bulletin :

Paris, le 29 juillet 1860.

Monsieur le duc, si injuste qu'elles fus-sent, je n'ai pas cru convenable de relever les appréciations dont j'ai été personnellement l'objet quand on a appris en France que le prince de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne. Ainsi que mon devoir me le commandait, j'ai laissé au gouverne-ment de l'Empereur le soin de les redresser. Je ne puis garder le même silence devant l'usage que M. le comte de Bismark a fait d'un document auquel il cherche à donner une valeur qu'il n'a jamais eue, et je demande à Votre Excellence de rétablir les faits dans toute leur exactitude.

Il est de notoriété publique que M. le comte de Bismark nous a offert, avant et pendant la dernière guerre, de contribuer à réunir la Belgique à la France en com-pensation des agrandissements qu'il ambition-nait et qu'il a obtenus pour la Prusse. Je pourrais à cet égard invoquer le témoignage de toute la diplomatie européenne, qui n'a rien ignoré. Le gouvernement de l'Empereur a constamment décliné ces ouvertures, et l'un de vos prédécesseurs, M. Drouyn de Lhuys est en mesure de donner à cet égard des explications qui ne laisseraient subsister aucun doute.

Au moment de la conclusion de la paix de Prague, et en présence de l'émotion que soulevait en France l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale et de la ville de Fran-cort à la Prusse, M. de Bismark témoigna de nouveau le plus vif désir de rendre l'équi-libre rompu par ces acquisitions. Diverses combinaisons, respectant l'intégrité des Etats voisins de la France et de l'Allemagne, furent mises en avant ; elles devinrent l'objet de plusieurs entretiens, pendant lesquels M. de Bismark inclinait toujours à faire prévaloir ses idées personnelles.

Dans une de ces conversations, et afin de me rendre un compte exact de ces com-binaisons, j'ai consenti à les transcrire en quelque sorte sous sa dictée. La forme, non moins que le fond, démontre clairement que je me suis borné à reproduire un projet conçu et développé par lui. M. de Bismark garda cette rédaction, voulant la soumettre au roi. De mon côté, je rendis compte, en sub-stance, au gouvernement impérial des commu-nications qui m'avaient été faites.

L'Empereur les repoussa dès qu'elles parvinrent à sa connaissance.

Je dois dire que le roi de Prusse lui-même ne parut pas vouloir en agréer la base, et depuis cette époque, c'est-à-dire pen-dant les quatre dernières années, je ne suis plus entré dans aucun nouvel échange d'idées à ce sujet avec M. de Bismark. Si l'initiative d'un pareil traité eût été prise par le Gouvernement de l'Empereur, le projet aurait été libellé par le ministère, et je n'aurais pas eu à en produire une copie écrite de ma main ; il eût été d'ailleurs autrement rédigé, et j'aurais donné lieu à des négocia-tions, qui eussent été simultanément pour-suivies à Paris et à Berlin.

Dans ce cas, M. de Bismark ne se se-rait pas contenté d'en livrer indirectement le texte à la publicité, au moment surtout où Votre Excellence rectifiait, dans des dé-pêches qui étaient insérées au Journal officiel, d'autres erreurs qu'on cherchait également à propager. Mais pour atteindre le but qu'il s'est proposé, celui d'égarer l'opinion publi-que et de prévenir les indiscrétions que nous aurions pu nous permettre nous-même, il a usé de cet expédient qu'il dispensait de pré-ciser à quel moment, dans quelles circon-stances et de quelle manière ce document avait été transcrit.

Il s'est évidemment flatté de suggérer, grâce à ces omissions, des conjectures qui, en dégageant sa responsabilité personnelle, devaient compromettre celle du Gouverne-ment de l'Empereur. De pareils procédés n'ont pas besoin d'être qualifiés : il suffit de les signaler, en les livrant à l'appréciation du public européen.

Veillez agréer, etc.

V. BENEDETTI.

M. Emile Ollivier a provoqué hier soir, au ministère de la justice, une réunion des directeurs des journaux de Paris. Dans cette réunion, M. le garde des sceaux a promis que la loi sur les mou-vements militaires ne serait appliquée qu'à la dernière extrémité et encore avec une extrême mesure.

Son Excellence est ensuite entrée dans quelques détails sur la politique générale et a dit que l'évacuation des troupes française de Rome est décidée en prin-cipe par le gouvernement français, mais qu'elle est subordonnée à la promesse de l'Italie de respecter et de faire res-pecter la convention de septembre, qui garantit l'intégrité du territoire pontifi-cal.

On attend que l'Italie s'engage à faire respecter la convention ; aussitôt son adhésion donnée, les troupes françaises sortiront de la ville éternelle.

**Dépêches télégraphiques**

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, samedi 2 heures.

(Arrivée à Roubaix à 4 h. 30.)

Aucun fait de guerre n'est encore si-gné.

Les dépêches du quartier-général confirment que les Prussiens dirigent vers le Nord les troupes badoises, wurtem-bergoises, bavaroises et qu'ils envoient les troupes prussiennes dans le Sud.

Le roi Guillaume ne paraît pas avoir confiance dans ses alliés.

Paris, samedi 2 h. 40.

(Arrivée à Roubaix à 5 h. 55.)

On dément la nouvelle d'un engage-ment sérieux dans lequel le maréchal Mac-Mahon aurait été blessé.

L'abbé Métairie est nommé aumônier en chef de l'armée.

**FAITS DIVERS**

Un incendie comme le Havre n'en avait pas vu depuis bien longtemps, a éclaté avant-hier, vers minuit, dans les écuries d'un camionneur de la rue Thiébaud, et s'est propagé rapide-ment, attisé par le vent qui était d'une violence extrême.

A plus de huit cent mètres du théâtre de l'incendie, d'énormes flammèches, roulées et emportées par le vent, occasionnaient de droite et de gauche des incendies partiels, dont quelques-uns ont été assez considé-rables.

Quatre ou cinq maisons ont été de la sorte entièrement brûlées et pas un mobilier n'a pu être sauvé.

Le foyer principal de l'incendie, qui n'em-brassait pas moins de seize cents mètres car-rés environ, s'étendait avec une prodigieuse rapidité sur de vastes établissements, dont il ne reste, à présent, que des ruines fuman-tes. Une corderie, des chantiers de bois d'a-cajou et de bois du Nord ont été la proie des flammes.

Rien ou presque rien, sur ce vaste ter-rain, n'a pu être préservé. Onze chevaux ont été littéralement carbonisés ; il n'y a pas eu mort d'hommes, mais deux travailleurs ont été blessés : l'un d'eux a eu la jambe cas-sée.

Un grand nombre de familles sont dans le dénûment le plus complet ; cent ouvriers employés à la corderie, se trouvent sur le pavé, sans travail.

Les pertes dépassent peut-être deux mil-lions.

On cite jusqu'à deux négociants que ce dé-sastre ruine complètement.

Un quart d'heure a suffi à la catastrophe pour s'accomplir.

Il semblerait que l'on semât les cendres sur tous les points à la fois ; le Havre est dans la consternation. — B.

**Changement de domicile**

Le sieur Achille Dupont a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son dépôt de caoutchouc

**Rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes (prolongée), n° 99 à Roubaix**

**AVIS**

Depuis le 15 courant, le débit de tabac, vins et liqueurs, anciennement géré par M. Achille Dupont, Grande-rue n° 47, est tenu par M. Honoré-Fournier, employé à l'usine à gaz.

Il continuera à tenir à la disposition des fumeurs un choix considérable d'ar-ticles provenant des meilleures maisons de France et d'Allemagne et vendus à des conditions exceptionnelles. Il se chargera également des nettoyages et réparations de pipes et joindra à son commerce la vente des cartes à jouer, timbres-poste, timbres de commerce et autres. Tous ses efforts tendront à justi-fier la préférence qu'il a l'honneur de solliciter.

**Dépêches commerciales**

Havre, samedi.

Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par Bouteau-Desbonnets.)  
Ventes, 1.000 b.; marché calme. Dis-ponible calme. Août, 88 ; septembre, 90 ; octobre-novembre, 92 ; Oomra, 74.  
Liverpool, calme et lourd.

Liverpool, samedi.

Dépêche communiquée par le Cercle de l'Indus-trie.  
Ventes, 7.000 b. Orléans, 77/8 ; Oomra, 6 1/4.

**ANNONCES**

Etude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, n° 69.

COMMUNE DE CROIX  
route de Lille à Roubaix

**Une belle MAISON**  
près de l'église  
à usage de boulangerie

avec 4 arcs 78 centiares de terrain

**A vendre**

L'an 1870, le lundi 8 août, deux heures après-midi, M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive de la propriété ci-dessus désignée.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Rou-baix. 386

Etude de M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix.

**A vendre**

LA NUE

**PROPRIÉTÉ**

DE

MILLE QUATRE FRANCS

DE RENTE

Trois pour cent sur l'Etat

Français

L'Usufruitier étant né le 17 juin 1791

Le mardi 2 août 1870, à deux heures de relevée, en son étude, sis à Roubaix, rue Pauvree, 32, M<sup>e</sup> TACQUET vendra ladite valeur aux enchères publiques. 388

Etude de M<sup>e</sup> HOUZE, avoué à Lille,

successeur de M<sup>e</sup> HURBREL.

**ROUBAIX**

rue des Arts et rue Impériale

UNE

**BELLE MAISON**

nouvellement construite et magnifi-quement décorée, composée d'un ves-tibule avec porte cochère, salons, salle à manger, cuisine, cour, jardin anglais avec grotte, jardin potager, cinq chambres à l'étage, puits, ci-terne, etc.

**A vendre**

en deux lots

par suite de la faillite du sieur Emile Henry

Le mercredi 3 août 1870, à l'au-dience des criées du tribunal civil de Lille, au Palais de Justice, onze heures du matin.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

Mises à prix

1<sup>er</sup> lot 3,500 fr.

2<sup>e</sup> lot 2,000 fr.

S'adresser pour tous renseigne-ments à M<sup>e</sup> HOUZE, avoué à Lille,

rue de l'Hôpital Militaire, n° 110

376

Etude de M<sup>e</sup> DELEDICQUE, notaire à Lille, rue du Palais, n° 15.

Communes de ROUBAIX et LYS-LEZ-LANNOY

LA

**Superbe FERME**

de l'Esperie

avec 29 hectares 2 ares 25 cen-tiares de terres

En un seul bloc

**A vendre**

par suite de décès et pour sortir d'indivision

L'an 1870, le mercredi 3 août, 3 heures de relevée, il sera procédé en l'étude dudit notaire DELEDIC-QUE à l'adjudication publique dudit immeuble qui est situé en grande partie à front de la route de Roubaix à Lannoy et est destiné à devenir le centre d'une agglomération qui donnerait aux terrains une valeur considérable.

Elle est louée moyennant un fer-mage total de 4,650 fr. 20 c. outre les contributions et un pot de vin de 2,000 fr.

319

Etude de M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy

L'an 1870, le lundi 1<sup>er</sup> août, à 3 heures de relevée, M<sup>e</sup> VALENDUCQ adjudgera en son étude :

**16 MAISONS**

et 8,000 mètres de

**TERRAIN**

propre à y être établis tous genres d'industrie

Sis à Wattrelos, près le Pont du Grimont et le long du canal de Roubaix.